



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SEANCE DU 06/05/2024

DATE DE CONVOCATION : 30/04/2024

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Nathalie BLOMMAERT à Aurélie SAULNIER, Nathalie DREAN à Marie-Hélène AUBREE, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

ABSENT(S) : Mickaël TANGUY (excusé), Fabrice GAUBERT (excusé), Florence GOURMELEN, Emmanuelle PELLETIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabienne HEMERY

Finances

2024 05.004 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

M. Laurent KERIVEL, adjoint à la vie associative, rappelle que chaque année, le Conseil municipal attribue une subvention aux associations, calculée en fonction de critères (nombre d'adhérents, de participation à des championnats, nombre et ampleur des manifestations organisées, encadrement, emploi de professionnels, niveau de compétition : régional, départemental, national).

Certaines associations ne peuvent pas entrer dans les critères de l'outil précité, comme la chasse aux ragondins, ou la Prévention Routière. Ces associations, pour lesquelles l'application des critères n'est pas possible, œuvrent pour l'intérêt général de la commune. Elles se voient donc attribuer un forfait. L'association communale de chasse organise localement la campagne de piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles qui prolifèrent et qui n'ont pas de prédateurs naturels : rats musqués, myocastors (ragondins), en lien avec la FGDON. Mme BERTHO précise que la subvention spécifique à cette activité, qui permet d'allouer une prime aux piégeurs, est passée de 215 € à 230 € en 2023.

Mme BERTHO rappelle qu'une revalorisation des bases de calcul a été appliquée en 2023.

Elle indique également que le CRIC (Comité des Relations Internationales des Communes jumelées) s'est vu attribuer pour 2023 une subvention d'un montant de 544 € en raison de la reprise de ses activités, et pour relancer la dynamique des jumelages, après les crises sanitaires des années 2020 et 2021.

M. KERIVEL donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association Goven'Fest, qui confirme son souhait de vouloir travailler aux côtés de la commune « en tant que comité des Fêtes, tout en restant acteur de ses propres événements.

Mme POISSON-VANNIER intervient au sujet des évolutions de subventions de certaines associations qui voient leur montant baisser de façon significative. M. KERIVEL indique que la répartition a été instruite par la commission Associations, et que le montant total des subventions allouées s'élève à 8 500 €, comme l'année précédente.

Mme BERTHO fait part des propositions de la commission Finances pour l'année 2024 :



SUBVENTIONS SUR CRITERES

ASSOCIATION	Subvention 2024	ASSOCIATION	Subvention 2024
ACPG - CATM	187,00 €	Sporting Club Goven	1 251,00 €
Club du bon Accueil	293,00 €	Volley Ball Club Govenais	227,00 €
Association communale de chasse	66,00 €	Passion Running Govenais	200,00 €
Art floral de Goven	70,00 €	Marcher à Goven	206,00 €
De la Couleur à Goven	556,00 €	Cap Form Goven	837,00 €
Calme et sérénité	49,00 €	Pas à Pas	536,00 €
Pelotes et Bobines	59,00 €	Club Cyclotourisme Govenais	91,00 €
Aiguilles et crochets en fête	155,00 €	Badminton	251,00 €
Copains - Copines	93,00 €	Tennis de Goven	232,00 €
Mot à mot - Scrabble à Goven	86,00 €	Tennis de table Govenais	97,00 €
Yog'Harmonie	150,00 €	La Boule Govenaise	286,00 €
Sophro zénitude	376,00 €	Goven Mólkky Club	123,00 €
Bien être en mouvement	740,00 €	Cavaliers Muserolle	105,00 €
Go Venez Chanter	230,00 €	Cow-Boys Dancers	120,00
Les Valkyries	443,00 €	Amour solidaire du Cameroun	109,00
Le Temps du Plaisir	169,00 €	La Couvée	75,00 €
Compagnie du Dé Govenais	33,00 €		

AUTRES SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS, AUTRES ORGANISMES :	Subvention 2024
Goven'Fest (comité des fêtes)	1 200,00 €
Association communale de chasse (Lutte contre les nuisibles – ragondins)	300,00 €
CRIC	544,00 €

Vu le CGCT,

Vu le budget communal, budget principal, article 6574,

Vu l'avis de la commission Finances du 16/04/2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, 1 voix contre (Magali POISSON-VANNIER), et 1 abstention (Jean-François PLAIN),

- APPROUVE les propositions d'attributions de subventions 2024 telles que présentées ci-dessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le
21/05/2024
Le Maire

